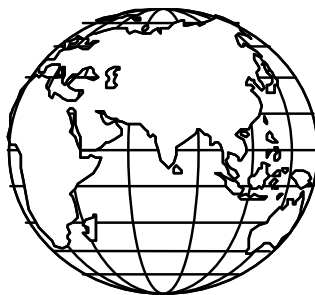


INFO



JAPON

OTA & Associates

Patents & Trademarks

Toranomon Bldg. 9 F, Toranomom 1-1-12, Minato-ku, Tokyo, 105-0001 JAPON

Tél. : (+) 81-3-3503-3838 Fax : (+) 81-3-3503-3840 E-mail: ota@otapatent.com

www.otapatent.com

Numéro 49

Avril 2009

Editorial, par Keiichi OTA

Le printemps est arrivé, et avec lui mes cours annuels au CEIPI de Strasbourg (15^{ème} anniversaire pour moi !) et au CFJM de Rennes. Cette année, j'ai en outre eu l'honneur d'intervenir à l'Université de Nantes pour la première fois. Le printemps est vraiment pour moi la saison de l'enseignement !

Il n'y a pas eu de congrès pour moi au premier trimestre 2009, mais j'ai donné une conférence à l'ASPI à Paris. Le public, professionnel, m'offre une expérience complémentaire à mes enseignements académiques.

Comme il n'y a pas de modification de la loi dont je pourrais vous entretenir en ce moment, j'ai choisi dans ce numéro de vous présenter un sujet sur la formation des conseils au Japon. Bonne lecture !

Brèves

Véhicule propre : le Japon se concentre sur la pile à combustible

Si l'on en croit l'Office des Brevets Japonais, entre 1998 et 2004, il y a eu au Japon 2,9 fois plus de dépôts de brevets concernant les piles à combustible qu'en Europe, et 2,5 fois plus qu'aux Etats-Unis.

En comparaison avec leurs homologues américains et européens, les constructeurs automobiles japonais sont ceux qui déposent le plus grand nombre de brevets. Parmi eux, Toyota Motor, Nissan Motor et Honda Motor sont les plus prolifiques.

Selon le type de technologie, les dépôts japonais ont surtout concerné les piles à combustible à membrane électrolyte polymère (ou PEMFC, *proton exchange membrane fuel cells*) (81 à 83 %), suivies par les piles à combustible à oxyde solide (ou SOFC, *solid oxide fuel cells*) (10 à 12 %), puis des piles à combustible à méthanol direct (ou DMFC, *direct-methanol fuel cell*) (5 à 7 %).

Info Japon, date 2002

Développement des brevets concernant les cellules souches pluripotentes induites

Depuis que le Professeur Shinya Yamanaka, de l'Université de Kyoto, a réussi à fabriquer des cellules souches pluripotentes (IPSC, *induced pluripotent stem cells*) à partir de cellules de la peau, de gros efforts ont été faits pour utiliser ces cellules souches. Un travail dans ce sens va mener à une multiplication des brevets, qui viendront s'ajouter à ceux du Professeur Yamanaka.

Takara Bio Inc., la branche biotech de Takara Holdings Inc., a créé une nouvelle section de recherche spécialisée sur les cellules souches pluripotentes. En termes quantitatifs, grâce à une nouvelle méthode de Takara Bio, la production de ces cellules sera multipliée par 100 si l'on compare avec la méthode en cours actuellement.

Cependant, les cellules souches pluripotentes induites doivent ensuite se différencier, se spécialiser. Une équipe de l'Université de Tokyo a été capable de produire des plaquettes sanguines sur la base des travaux de Yamanaka. Pour ce qui est de l'aspect "pluripotent", il devient possible de reprogrammer une cellule après différenciation.

Des feuilles de lumière

Hodogaya Chemical Co. Ltd. s'est engagée à offrir les matériaux de transport pour les structures PIN OLED (diode électroluminescente organique) de Novald AG (Allemagne). Les structures de Novald sont destinées aux semi-conducteurs OLED, faits de couches de matériaux organiques d'une épaisseur de quelques nanomètres seulement.

Les diodes OLED émettent de la lumière de manière diffuse, formant une zone de lumière blanche et brillante. Sur ce marché où l'offre s'agrandit très vite, la diode OLED est un élément révolutionnaire : la minceur du papier, le dispositif très efficace, les couleurs vives et brillantes et enfin la grande flexibilité dans le design deviennent réalité. Sans compter que cette diode a toute possibilité pour devenir un jour plus efficace que l'ampoule électrique à économie d'énergie.

Hodogawa a développé exclusivement pour Novald un matériau de transport qui convient parfaitement aux structures PIN OLED.

Repères : La bouteille de Coca-Cola reconnue marque tridimensionnelle au Japon

Le Japon reconnaît la protection des marques tridimensionnelles depuis 1997, mais ce n'est que récemment que la société Coca-Cola y a obtenu l'enregistrement tridimensionnel de sa bouteille.

Le dépôt remonte à 2003 : Coca-Cola souhaite enregistrer la forme de sa bouteille comme marque tridimensionnelle. Le JPO refuse cette marque, arguant du fait qu'elle est simplement descriptive d'un contenant pour le produit désigné par ce dépôt, et que la marque en elle-même n'est pas assez distinctive pour acquérir une signification secondaire.

Coca-Cola fait alors appel devant la Haute Cour de Propriété Intellectuelle. Le jugement rendu en 2008 est favorable au plaignant : la Haute Cour reconnaît l'aspect distinctif du dessin de la bouteille. L'argument est que cette bouteille a été vendue en si grand nombre au Japon que d'après les enquêtes, les consommateurs reconnaissent cette bouteille même en l'absence du logo Coca-Cola.

Il s'agit-là d'une grande première dans la jurisprudence du Japon.

Article : Réforme du système de formation des conseils en PI

Depuis un an, le nouveau système de formation des conseils en propriété industrielle japonais entre en vigueur.

Auparavant, un examen permettait, à quiconque le réussissait, de devenir conseil en propriété industrielle, et seule une formation facultative pour les nouveaux diplômés existait, rien n'étant prévu pour les professionnels déjà en activité.

Cette année, le système de formation existant a donc été rendu obligatoire pour les nouveaux diplômés. Parallèlement, un système de formation continue obligatoire a été mis en place pour les professionnels en activité.

Cette formation consiste en un système d'unités d'enseignement à acquérir en un temps donné. Chaque conseil doit obtenir 70 unités par période de 5 années en se rendant à des séminaires de formation organisés par l'Association des Conseils en Propriété Industrielle Japonais ou d'autres organisations, ces dernières devant cependant dispenser des formations reconnues comme des unités d'enseignement valables. Il est aussi possible de suivre une formation en ligne mise en place par l'Association des Conseils en Propriété Industrielle Japonais.

Ce total de 70 unités comprend 10 unités de déontologie pour lesquelles la présence du professionnel est obligatoire et 60 unités recouvrant d'une manière générale le métier de conseil et comportant des unités obligatoires et facultatives.

Les professionnels effectuant des interventions éducatives au Japon ou à l'étranger peuvent obtenir une dispense dans la limite de 10 unités d'enseignement par période de 5 années.

Une dispense totale du suivi de la formation peut être obtenue auprès du ministère mais uniquement dans certains cas limitatifs. Par exemple une dispense est possible dans les hypothèses où un conseil en propriété industrielle devient député, est gravement malade ou atteint un âge supérieur ou égal à 80 ans tout en arrêtant son activité.

Une dispense partielle peut être obtenue, ici encore sur autorisation du ministère, si le conseil en propriété industrielle atteint l'âge de 75 ans et justifie d'au moins 25 ans d'exercice de la profession. Dans ce cas, les 10 unités de déontologie restent obligatoires, mais les 60 unités d'enseignement général sont abaissées à 30. La présence du professionnel est requise lorsque ces unités d'enseignement général ont un caractère obligatoire.

Cette formation doit permettre d'aboutir à terme à une amélioration de la qualité de formation des conseils en propriété industrielle japonais et donc, à une meilleure qualité de service.



Vive le printemps !

Tous vos commentaires, idées, suggestions nous permettant d'améliorer cette lettre d'information seront les bienvenus. Si vous souhaitez des informations complémentaires, des références sur un point évoqué dans cette correspondance, nous nous ferons un plaisir de vous répondre. N'hésitez pas à contacter **Keiichi OTA**.

Infe Japon, date 2002